

LA SESSION...

Il y a une vingtaine de députés à la Chambre qui s'intitulent républicains. Il y en a de jeunes qui sont arrivés avec de grandes réputations, des noms éclatants, des talents incontestables. Qu'ont-ils fait, et que font-ils? Quelles initiatives ont-ils prises? Ils votent contre les projets présentés par le Ministère. A la bonne heure. Mais les collèges qui les ont nommés, au lieu de déléguer un homme, une créature agissante et spontanée, auraient-ils pu se contenter d'envoyer des cahiers avec une seule indication: "Nous votons systématiquement contre le Ministère!"».

Théophile THORÉ - *La vérité sur le parti démocratique.*

«Parlant de l'armée, monsieur Thiers, qui a beaucoup étudié cette matière, juge qu'une armée de 600.000 hommes sur le papier, n'en représente qu'une de 400.000 sous les armes, et que pour une grande monarchie comme la France, ce n'est pas assez. M. Berryer, moins belliqueux que M. Thiers, arrive par grand effort à demander une réduction de 50.000 hommes, - 50 millions. Mais, voici M. J. Favre, le soi-disant républicain, qui demande d'un coup trois déclarations de guerre, une pour le Danemark, une pour la Pologne, une pour l'Italie. Si la politique de M. Favre était suivie, les 400.000 hommes de M. Thiers seraient en dessous de leur tâche; il en faudrait 500.000, - 100 millions à ajouter au budget. Par bonheur, le gouvernement impérial est en ce moment à la paix; nous l'échappons belle».

Pierre-Joseph PROUDHON - *De la capacité des classes ouvrières.*

La session du *Corps législatif* vient de se terminer au milieu de l'indifférence la plus complète, - l'attention publique étant détournée, il est vrai, par les bruits du dehors, mais toutefois ne demandant qu'à être ramenée aux questions intérieures pour avoir une raison de s'arracher à l'anxiété des appréhensions de guerre.

Quand on aura énumérés quelques lois votées, quelques discours prononcés, - on pourra se demander ce qu'a produit d'ailleurs la session qui vient de finir, et on pourra répondre en toute sûreté de conscience: - Rien.

N'y avait-il donc rien à faire pourtant? Et le rôle des hommes qui prétendent former le groupe de l'opposition est-il donc, éternels Cassandres, de reprocher sans cesse au gouvernement des malheurs ou des fautes, qu'ils n'ont rien fait pour prévenir, et dans lesquels, il faut bien le dire, fussent tombés tous les premiers eux-mêmes?

Et d'abord, - opposition à qui? opposition à quoi?

Quand nous lisons les discussions du *Corps législatif*, nous pouvons encore nous croire aux beaux jours du gouvernement parlementaire, et, bien que le régime actuel repousse loin l'hypothèse, il semble qu'entre l'opposition et le gouvernement il n'y ait toujours en réalité qu'une question de portefeuille: - les orateurs, des deux côtés, faisant un échange courtois d'accusations réciproques, et aussi de politesse, suivant les circonstances.

Nous ne saurions nous lasser de le répéter: toutes les questions sont mal posées; - et ceux-là seulement pourront aspirer à exercer une influence puissante et décisive sur les destinées de notre pays, qui entreprendront de chercher la solution des problèmes politiques et sociaux, en posant différemment les bases.

Un effort en ce sens a été tenté au commencement de la session actuelle qui, s'il eut été suivi et secondé, eut pu avoir les meilleures conséquences.

L'Empereur, dans son discours d'inauguration de la session, avait proposé à l'étude des corps représentatifs du pays, - le droit de réunion.

Comment a-t-on accueilli cette ouverture spontanée du gouvernement?

S'est-on associé à son désir? Lui a-t-on demandé d'asseoir sur une base plus large la tolérance qu'il offrait?

Non. - On a repoussé cette extension si utile des libertés démocratiques: on s'est si attaché à éluder la question sociale posée si directement par le discours impérial; on a évité d'y faire allusion dans l'adresse.

C'est qu'ils ne veulent pas du droit de réunion, pas plus qu'ils ne veulent de la liberté de la presse, ces hommes qui, en 1848, n'ont profité de leur passage au pouvoir que pour mutiler toutes les libertés, et pour rédiger les lois politiques avec lesquelles ou nous condamne encore aujourd'hui!

M. Garnier-Pagès et ses amis, ne veulent pas de la liberté de réunion électorale, parce qu'ils ont peur de se trouver un jour, dans les comices, face à face avec ceux qu'ils ont fusillés et déportés en juin!

Ils savent très bien que le jour de la liberté serait aussi le jour de la justice et que ce jour verrait s'écrouler leur fausse popularité, édifiée tout entière sur un malentendu qu'il ont, plus qu'aucuns autres, intérêt à entretenir!

L'opposition soi-disant démocratique, mise en demeure par le gouvernement, d'affirmer la sincérité de son libéralisme et de son dévouement à la cause populaire, a reculé honteusement.

C'est bien!

Toute la session actuelle, depuis le premier jour de la discussion de l'adresse, a roulé sur ce faux-fuyant, qui doit faire juger ces hommes.

Tandis que le tiers-parti, représentant de la réaction conservatrice et bourgeoise, par l'organe de MM. Latour-Dumoulin et Pinart, attaquait l'idée du droit de réunion, émise par le discours du trône, comme subversive et dangereuse, dénonçait la loi des coalitions comme funeste, la gauche se taisait; et M. Garnier-Pagès, personnellement interpellé, n'a su que balbutier, au nom de ses amis, qu'ils s'expliqueraient dans la discussion de la loi sur les sociétés, discussion qu'ils savaient bien ne pas devoir venir cette année.

Heureusement pour eux! dans quel esprit eussent-ils abordé la discussion de cette loi!

N'eussions-nous pas vu se renouveler les palinodies honteuses qui accompagnèrent la discussion de la loi sur les coalitions!

M. Jules Simon, que cet avertissement n'a pas rendu plus circonspect, n'avait-il pas devançant le gouvernement et moins libéral que lui, réservé expressément à l'administration: «*le droit et le pouvoir de dissoudre les sociétés qui se laisseraient détourner de leur objet pour faire des incursions sur le domaine politique?*» (1).

Cette même inconséquence, cette même faiblesse sur les questions économiques, nous l'avons retrouvée dans la discussion sur la propriété littéraire, où les orateurs du gouvernement ont eu incontestablement l'avantage du bon sens et des principes sur les orateurs de l'opposition.

A part la discussion de la loi sur les crimes et délits commis à l'étranger, où MM. Jules Favre et Picard ont déployé une remarquable supériorité d'orateurs et de légistes, quelle est la discussion dans laquelle les députés de la gauche aient donné quelque réelle satisfaction à nos idées?

M. Eugène Pelletan n'a retrouvé sa parafe de tribun que pour alterner avec M. Belmontet des lamentations sur le Luxembourg et un *vivat* final.

Des mots et des phrases! Impuissance! complicité! Voilà à quoi se réduit le rôle joué par l'opposition, qui n'a fait que nous donner à la tribune, avec la consécration du suffrage universel, une réédition du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*.

(1) *Des sociétés coopératives et de leur constitution.* Celle brochure publiée l'année dernière, porte la signature de: MM. Paul Andral, duc d'Audiffret-Pasquier, Odilon Barrot, Batbie, prince Albert de Broglie, A. Cochira, comte Napoléon Daru, comte d'Haussounville, Horn, vicomte Lanjuinais, vicomte de Melun, HenriMoreau, Casimir Perier, Léon Say, Jules Simon.

La démocratie a-t-elle lieu d'être satisfaite de ses élus?

Elle serait bien peu difficile à contenter, en ce cas.

Auguste VERMOREL.
